
● ● ● accompagnement individuel : procédure d'inscription et conditions générales ●

prise de rendez vous

Vous contactez effe par mail (info@effe.ch) ou par téléphone (032 322 66 02) pour définir la date d'un premier entretien.

premier entretien

Un premier entretien par téléphone ou par skype vise à clarifier votre demande, décider et contractualiser le cas échéant l'accompagnement.

Si vous vous engagez, vous signez un contrat d'accompagnement à l'issue de ce premier entretien qui vous est offert. Ce contrat correspond à une inscription et implique le versement d'un acompte de CH 350.-

L'accompagnatrice-eur définit une planification des entretiens en accord avec vous.

Si vous renoncez à l'accompagnement suite aux informations reçues, l'entretien sera payant à hauteur de 100.- l'heure.

paiement

Vous versez l'acompte de CH 350.- suite au premier entretien. Le solde est dû à la fin de l'accompagnement en fonction du décompte des heures accompagnées.

Si vous renoncez à l'accompagnement suite au premier entretien, ce dernier sera payant à hauteur de 100.- l'heure, que vous paierez dans un délai de 15 jours.

abandon

Si vous décidez d'interrompre le processus, aucun frais ne vous sera demandé en-dehors du temps d'accompagnement effectif.